



MADAWASKA

parc éolien

Impacts cumulatifs

Audience publique du BAPE

25 février 2025



Impacts cumulatifs réduits au minimum

- **Nombreuses mesures d'atténuation afin de réduire les impacts du projet. Ainsi, le projet contribue moins aux impacts cumulatifs.**
 - Réduction des superficies requises
 - Aucune nouvelle ligne de raccordement est nécessaire
 - Éoliennes de plus grande puissance
 - Évitement de faune et flore en situation précaire
 - Réduction des empiétements en milieux humides et hydriques
- **Évaluation des impact cumulatifs : échelle spatiale et temporelle.**

À l'échelle locale

- Déboisement pour le parc éolien (2 % de la zone d'étude)
- Activité forestière (20 % de la zone d'étude)
- Aucune ligne de raccordement à construire
- Accès par une route existante (route de Saint-Jean)
- Chemins forestiers actuels utilisés pour le projet (43 %)
- Mise en marché/utilisation du bois récolté



Impact cumulatif : paysage

- Impact peu important sur le paysage
- Peu de visibilité successive et simultanée avec les autres parcs éoliens
- Relief irrégulier de collines et de forêt
- Parcs éoliens de Témiscouata I et II - **35 km**
- Parcs éoliens de PPAW et PPAWII - **45 km**



A stylized wind turbine icon in blue, positioned above the letter 'A' in 'MADAWASKA'. The turbine has three blades and is surrounded by several concentric, curved lines in a light green color, suggesting motion or energy.

MADAWASKA
parc éolien